

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR
DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
(I.N.S.E.P.S.)

**MEMOIRE DE MAITRISE ES SCIENCES ET TECHNIQUES
DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET DU SPORT (S.T.A.P.S)**

THEME :

**LE TENNIS DE TABLE AU SENEGAL :
PROBLEMES ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT**

Présenté et soutenu par :
Lamine KANE



ANNEE UNIVERSITAIRE
1996/1997

Sous la direction de :
M. Jean FAYE, Maître-Assistant
en STAPS à l'INSEPS

Dédicaces

A ma grand-mère Arame Ndiaye à qui je souhaite beaucoup de santé et une longue vie.

A mes très chers père et mère qui m'ont rendu tenace et courageux. Je ne trouverai jamais les mots exacts pour vous formuler ma très profonde gratitude et mon éternel amour. Ce travail est le fruit de vos innombrables sacrifices et de vos prières dévouées. Je vous souhaite un bien-être toujours renouvelé et une très longue vie.

A mes très chères tantes : Ramatoulaye Diagne, Awa Boré, Khady Dione et Maréma Gaye, je vous souhaite longue vie et beaucoup de bonheur.

A mes très chers frères et sœurs, je vous souhaite longue vie, beaucoup de réussite dans vos entreprises et dans vos études. Et que les portes du succès vous soient toujours ouvertes.

A ma très chère Ndèye Thillé Bâ, je vous souhaite tout ce que vous me souhaitez. A ses frères et sœurs, je leur souhaite longue vie et plein succès dans leurs études et dans leurs entreprises professionnelles.

A mes ami(e)s avec qui je suis lié pour la vie : Habibou Kane, Mamadou Anta Fall, Astou Faye Diop, Sokhna Niang, Anta Guèye et Rama Ndiaye, je vous souhaite tout ce que je me souhaite.

A mes camarades de promotion, je vous souhaite beaucoup de succès dans la carrière des sciences et techniques des activités physiques et sportives.

A Serigne Saliou Touré marabout à Thiès à qui je rends hommage et souhaite beaucoup de succès dans sa mission.

Remerciements

Je suis particulièrement reconnaissant à tous ceux qui, de près ou de loin, m'ont aidé à réaliser ce modeste travail notamment :

Mes parents qui m'ont donné la vie et qui n'ont ménagé aucun effort dans mes études.

Mes remerciements vont également à M. Jean Faye, mon directeur de mémoire pour sa disponibilité et ses conseils importants sans lesquels je n'aurai pas pu réaliser cette étude.

M. Khalifa Ababacar Mboup pour sa collaboration à la réalisation de ce travail.

M. Abdoulaye Kane pour le soutien apporté à l'impression et à la confection de ce travail.

M. Billy Nourou Fadikpe, président de la Fédération sénégalaise de tennis de table pour m'avoir apporté la documentation adéquate pour la réalisation de ce travail.

M. Mbaye Kane et Melle Khady Diouf pour leurs soutiens.

M. Bécaye M. Goudiaby et Ibrahima Fall, étudiants à l'Inseps pour leurs précieux conseils.

M. Malick Diaw pour son soutien moral et matériel.

SOMMAIRE

Titres	Pages
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I HISTORIQUE, PENETRATION ET EVOLUTION DU TENNIS DE TABLE AU SENEGAL	
I-1 Historique	3
I-1-1 Une origine étrangère lointaine.....	3
I-2 Pénétration et évolution	5
I-2-1 Un sport introduit par les coopérants français.....	5
I-2-2 Une évolution jalonnée de crises entre 1968 et 1995.....	7
I-2-3 Situation actuelle.....	10
CHAPITRE II UNE NOTE DE REGLEMENT DU TENNIS DE TABLE	
II- Note de règlement du tennis de table.....	13
II-1 La table.....	15
II-2 Le filet et ses accessoires.....	16
II-3 La raquette.....	16
II-4 La balle.....	18
CHAPITRE III METHODOLOGIE DE L'ENQUETE	
III - Méthodologie.....	20
III -1 La population de l'enquête et les instruments de collecte des données.....	20
III-1-1 Les sujets.....	20
III-1-2 Les instruments de collecte des données.....	21
III-2 La collecte des données.....	21
III-3 Les limites de notre étude.....	22
III-4 Traitement des données.....	23
CHAPITRE IV PRESENTATION, ANALYSES ET DISCUSSIONS DES RESULTATS	
IV - Présentation, analyses et Discussions des résultats.....	25
CONCLUSIONS	38
PROPOSITIONS	39
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	47
ANNEXES	

INTRODUCTION

Introduction

L'adhésion aux vertus du sport et à son idéal nous semble être un acquis au Sénégal. Pour preuves, il y a la taille croissante de la population sportive, l'ampleur et la diversité des formes de mobilisation autour des différentes disciplines sportives pratiquées sur l'étendue du territoire national.

Il faut cependant signaler que cette adhésion autour de l'idéal sportif relève plus des principes que de l'action. Mieux il est plus perceptible lorsque le sport en question occupe une place importante dans les préférences et le comportement sportif des Sénégalais. Et puis l'adhésion à une discipline ne signifie nullement que celle-ci s'épanouit et se développe.

D'abord parce qu'on peut bien adhérer à un idéal ou à un principe sans pour autant aller jusqu'à participer à sa défense ou à sa réalisation.

Ensuite parce qu'au Sénégal, comme ailleurs, la mobilisation autour des différentes disciplines sportives est inégale. Certaines comme le football et le basket sont favorisées car étant au centre d'enjeux financiers très importants. Par contre, d'autres disciplines restent sous l'emprise des préjugés défavorables pour leur pratique, et rencontrent à cet effet beaucoup de difficultés pour asseoir une popularité. Parmi celles-ci figure le tennis de table dont nous voulons, dans le cadre de ce mémoire, étudier les problèmes et les perspectives de son développement au Sénégal.

CHAPITRE I

HISTORIQUE, PENETRATION ET EVOLUTION DU TENNIS DE TABLE

L'objectif de notre travail est d'identifier la nature des facteurs qui joignent leurs effets pour maintenir le tennis de table dans un anonymat très profond, facteurs que nous pensons surtout être d'ordre informationnel, politique et matériel. Ceci peut être considéré comme étant notre hypothèse d'étude.

Par ailleurs nous tentons, par le biais d'un questionnaire, de dégager quelques perspectives pour le développement du sport dont il est ici question.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons divisé notre travail en quatre chapitres.

Le chapitre premier concerne l'historique et l'évolution du tennis de table au Sénégal.

Au deuxième chapitre, nous présenterons une note du règlement du tennis de table.

Le troisième chapitre sera consacré à la méthodologie de notre travail.

Au quatrième chapitre, nous présenterons, analyserons et discuterons nos résultats tout en dégagant quelques perspectives avant de livrer nos conclusions et propositions.

I. HISTORIQUE DU TENNIS DE TABLE

I.1 UNE ORIGINE ETRANGERE LOINTAINE

La littérature sportive situe le lieu de naissance du tennis de table en plusieurs endroits du globe : en Asie (Chine et Japon) pour certains auteurs, en Europe ou aux Etats-Unis d'Amérique (USA) pour d'autres. Le débat reste ouvert après avoir pris des relents idéologiques particulièrement passionnés.

L'on sait cependant que c'est vers 1880 qu'il est apparu en Angleterre sur le nom de «Gossima»⁽¹⁾ d'abord, de «ping-pong» ensuite. Cette deuxième appellation est d'origine commerciale, et le brevet a été déposé en 1891 par John Jacques de Groydon.

Mais l'inventeur serait un ingénieur anglais James Gibb. «C'est à la suite d'énormes ennuis nés de l'utilisation du terme ping-pong qu'un autre nom fut donné : il s'agit de celui de tennis de table»⁽²⁾. Depuis l'attribution de ce nom, son organisation, sa gestion et sa structure ont été assurées au niveau international par une Fédération regroupant neuf fédérations nationales. Cinquante années plus tard, ce nombre passe à cent dix-neuf.

Cette première tentative d'organisation et de structuration fut l'œuvre d'un Allemand, le Docteur

(1) Diouh, Michel - *Le Tennis de table au Sénégal : historique, évolution et stratégie d'expansion*. P. 5

(2) *op cit* P. 6

Georges Lehmann en janvier 1926. Son rôle était de codifier les règles du jeu qui demeuraient jusque là imprécises.

En 1976, les activités de cette Fédération furent réduites en une seule compétition internationale strictement européenne. Par la suite, la discipline a pris un essor après les deux guerres mondiales. C'est ainsi qu'après le Caire en 1939, Paris abrita en 1947 le championnat du monde.

En Chine, le tennis de table se serait propagé à travers le pays grâce à la longue marche dirigée par Mao Tse Toung. La discipline se pratiquait dans les écoles, les usines et dans les coopératives agricoles. Ailleurs, ses adeptes devinrent de plus en plus nombreux. Le Japon en comptait 550.000 licenciés, l'URSS 2.500.000⁽³⁾, la République fédérale allemande (RFA) et la République démocratique allemande (RDA) en avaient respectivement 500.000 et 70.000.

Quant aux autres pays européens, le nombre de licenciés après la seconde guerre mondiale s'établit ainsi qu'il suit :

- Angleterre 300.000
- Tchécoslovaquie 86.000,
- France 100.000 et (60.000 amateurs en plus en 1985),
- Suède 70.000,
- Hongrie 350.000,
- Yougoslavie 22.000.

(3) *op cit* P. 7

Dans le continent africain, la percée du tennis de table est devenue irrésistible. Les pays du Maghreb (Egypte, Tunisie, Algérie en particulier) comptent de gros contingents de pratiquants. En Afrique noire, le Nigeria se trouve en tête suivi du Sénégal où le tennis de table a connu une évolution nette et pénible à la fois.

I. 2. PENETRATION ET EVOLUTION DU TENNIS DE TABLE AU SENEGAL

I.2.1 Un sport introduit par les coopérants français

Introduit au Sénégal en 1946, le tennis de table a fêté son cinquante unième anniversaire en 1997. Depuis son introduction jusqu'en 1960, son instance d'organisation et de gestion était confiée à une amicale créée par les coopérants français. Durant cette période, la discipline a connu une enfance normale et difficile à la fois, si l'on en juge de par les péripéties de toutes sortes qu'elle a traversées. A l'époque, aucune structure n'était mise en place pour organiser les rencontres où les pratiquants ne venaient que pour le simple plaisir de jouer.

En 1954, l'on a enregistré la première tentative de structuration avec la décision des coopérants français de créer une amicale dont le rôle était d'organiser des championnats et des tournois à Dakar. Ceux-ci avaient débuté en 1955, et regroupaient 12 clubs parmi lesquels :

la Jeanne d'Arc, le lycée Van Vollenhoven, la Shell, la Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C), le centre nautique de Dakar (CND) et la base aérienne de Ouakam (B.A.O) qui avait la meilleure équipe.

Parallèlement aux championnats inter-clubs dakarois, des tournois opposaient les clubs d'entreprise (s) avec une participation européenne très largement majoritaire.

Sur le plan des structures et des pratiquants locaux, la situation était à l'image de la discipline. Le Building Maginot, la Base aérienne de Ouakam et le Camp Mangin recevaient l'ensemble des compétitions avant de céder progressivement la place à la Maison des Jeunes et de la Culture en 1957. A partir de ce moment, il y eut l'émergence d'une élite nationale de tennis de table. Quant aux pratiquants, les Européens étaient d'un niveau technique plus élevé avec des vedettes comme Poissard GNETO. Chez les Sénégalais les joueurs les plus en vue étaient Henry Diop, Henry Gomis, Cheikh Diaw, Moussa Kanté Fall et Adrien Lopi. Seul ce dernier était allé jusqu'en demi-finale aux épreuves individuelles. D'autres Sénégalais comme Dasylya, François Diatta, M. K. Fall, les frères Sadio, Pape Malick et Sassy Ngom avaient émergé du groupe des pratiquants sénégalais.

C'est pendant cette période où le tennis de table commençait à consolider ses bases dans le monde sportif

dakarois et à produire ses premiers champions. De cette sorte, il connut ce que l'on pouvait considérer comme étant sa première crise de croissance.

Les coopérants français commencèrent à manifester des signes de découragement. Ils se retirèrent de l'amicale qu'ils avaient eux-mêmes portée sur les fonts baptismaux dix ans plus tôt. Il expliquèrent leur décision par le fait d'une mauvaise gestion des finances de cette amicale. Une situation d'impasse s'en est suivie jusqu'après l'indépendance, plus précisément en 1968, date de la création de la première Fédération sénégalaise de tennis de table.

I. 2.2 Une évolution jalonnée de crises entre 1968 et 1995

Nous entrons ici dans ce que nous pouvons considérer comme étant la phase d'adolescence du tennis de table qui, après avoir été doté de sa première instance dirigeante, a vécu une longue période jalonnée de difficultés d'ordre relationnel liées aux dysfonctionnement maintes fois répété de cette même instance. Celle-ci a certes été dominée par une forte activité aux niveaux continental et international, mais qu'elle a hélas connu une succession de crises internes qui ont souvent abouti à des renouvellements des structures administratives et techniques.

Elle a eu à organiser des compétitions nationales entre

les différentes régions du pays et à l'occasion des semaines nationales de la jeunesse et de la culture. Au cours de ces compétitions la région du Cap-Vert faisait valoir la loi de ses vedettes et de son expérience. Celles-ci ne représentaient cependant qu'une part négligeable de ses activités principalement dominées par les rencontres internationales. En effet, notre équipe nationale prenait souvent part aux différents tournois ou championnats organisés en Afrique dans le cadre des activités de la zone de développement sportif n° 2 (Zone II) ou dans celui des championnats et tournois d'Afrique quelquefois abrités par le Sénégal. Ses résultats étaient bons et mauvais en alternance. Les autres compétitions auxquelles a pris part l'équipe de notre pays ont eu pour cadre des tournois internationaux dits des 2A (Afrique, Asie) ou des 3A (Afrique, Asie, Amérique) organisés à tour de rôle par chacun des deux ou trois continents intéressés.

Le tableau ci-après récapitule la participation sénégalaise à des compétitions organisées à divers niveaux.

**RECAPITULATION DE LA PARTICIPATION
SENEGALAISE AUX COMPETITIONS
CONTINENTALES ET INTERNATIONALES**

Années	Niveau de la compétition	Lieu de la compétition
1969	Continental Zone II	Conakry (Guinée)
1971	International "2A"	Pékin (Chine)
1973	Continental contre la Côte d'Ivoire International "3A"	Dakar (Sénégal) Pékin (Chine)
1974	Continental : championnat d'Afrique	Alexandrie (Egype)
1975	International "3A" International contre République de Chine	Lagos (Nigeria) Dakar (Sénégal)
1976	Continental : Championnat d'Afrique	Cotonou (Bénin)
1978	International "3A"	Mexico (Brésil)
1979	Continental : Zone II	Nouakchott (Mauritanie)
1980	Continental : 6 ^e championnat d'Afrique	Dakar (Sénégal)
1983	International (Tournoi international de tennis de table Fitt) International : Sénégal/Rép. de Guinée	Tunis (Tunisie) Dakar (Sénégal)

Le tennis de table commença à souffrir véritablement de ses propres crises après les 6^{èmes} championnats d'Afrique organisés à Dakar en 1980. De 1980 à 1982, la léthargie

qu'a connue le FSTT justifia sa suspension et son remplacement par un Comité national provisoire (CNP) créé par arrêté 008275 du 30 juillet 1982. Ce comité avait pour mission de gérer et de développer le tennis de table. Ainsi le secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports d'alors entendait lui donner un souffle nouveau par la redynamisation réelle de ses dirigeants.

Très tôt, le CNP a commencé à rencontrer de nombreux blocages tant internes qu'externes. Ceci explique qu'après 1983, la discipline retrouva la léthargie qu'elle avait connue et qu'elle continue de connaître jusqu'à présent.

1.2.3 . La situation actuelle du tennis de table au Sénégal

Depuis 1995 un nouveau Comité national provisoire a été créé par le ministère de la Jeunesse et des Sports afin de sortir le tennis de table de sa longue léthargie, et promouvoir son développement sur toute l'étendue du territoire national. Toutefois, le nouveau CNP qui dirige la Fédération sénégalaise de tennis de table se heurte à une situation assez précaire pour exécuter la mission qui lui est confiée⁽⁴⁾. Ainsi par exemple la Fédération doit aujourd'hui faire face à un bilan financier déficitaire. Ses arriérés de cotisation et ses dettes s'élèvent à 318.000 F CFA.

(4) Voir arrêté ministériel portant création du CNP de tennis de table (annexe A5)

(5) Voir document de présentation de la FSTT publié en 1996, P. 9

Au même moment, le CNP recherche sans grand succès à couvrir son budget annuel estimé à 568.000⁽⁵⁾ F CFA. Par ailleurs la poursuite du programme d'installation des structures locales au niveau régional est mal assurée faute de moyen matériel et de personnel technique qualifié. A cela s'ajoutent d'autres obstacles assez importants qui freinent la relance du tennis de table. Leur étude est faite au troisième chapitre.

Cependant des efforts ont été consentis pour cette relance. Leur objectif était de régler quelques problèmes d'adresse, d'organisation technique, d'administration et d'information relatifs au tennis de table. C'est dans cette perspective qu'a été créé le bulletin semestriel d'information et de documentation sur la structure fédérale.

En ce qui concerne les manifestations sportives, celles-ci sont organisées seulement sous forme de tournois inter-clubs ou dans le cadre des activités de l'UASSU à Dakar. Dès lors, les objectifs de relance de la discipline tels que définis dans l'arrêté n° 011380 du 18 décembre 1995 portant création du CNP n'avaient pas été atteints. Au total cette situation demeure réelle aujourd'hui dans notre pays où plusieurs autres disciplines ont déjà pris beaucoup d'importance au niveau de toutes les générations de la population sénégalaise. C'est dire que le chemin qui reste

à parcourir pour obtenir les résultats escomptés est encore très long.

Toutefois les mesures à prendre et qui doivent conduire à ces résultats exigent une collaboration au sein de l'ensemble des acteurs et des partenaires de la spécialité.

Par ailleurs, compte tenu de la faible popularité de la discipline notamment dans les milieux de jeunes, tout programme de relance devrait mettre l'accent sur les moyens à utiliser pour vulgariser le règlement et les aspects techniques du sport en question.

CHAPITRE II

NOTE DE REGLEMENT DU TENNIS DE TABLE

II. NOTE DE REGLEMENT DU TENNIS DE TABLE

Le tennis de table est un sport qui oppose 2 joueurs ou 2 équipes de 2 joueurs. Les 2 joueurs ou les 2 équipes se font passer une balle de part et d'autre d'un filet fixé au milieu d'une table qu'il divise en 2 camps. Pour renvoyer la balle, les joueurs se servent de raquettes.

La partie de dispute au meilleur des trois sets ou des cinq sets ou (manches). Chaque set ou manche étant de 21 points. Le joueur ou l'équipe ayant 21 points avec une différence minimale de 2 points gagne le set. Si à 21 points la différence n'est que de 1 point le jeu se poursuit jusqu'à ce qu'un joueur ou l'équipe mène de 2 points avec la possibilité des joueurs de réclamer une période de repos ne dépassant pas 2 minutes entre 2 manches successives.

La table, le filet, la raquette et la balle obéissent à des normes définies par la Fédération internationale de tennis de table.

Pour une meilleure compréhension du règlement, nous avons jugé utile de préciser la définition des mots ou des expressions suivants :

- *Un échange* est la période durant laquelle la balle est en jeu.
- *Un échange à rejouer* est un échange dont le résultat n'est pas compté.
- *Un point* est un échange dont le résultat est compté.

- *La main libre* est la main qui ne tient pas la raquette.
- *Un joueur frappe la balle* s'il la touche avec sa raquette tenue dans la main, ou avec la main de la raquette, au-dessous du poignet.
- *Un joueur fait obstacle à la balle* si ce qu'il porte lui-même, ou ce qu'il tient, la touchent alors qu'elle est en jeu ou qu'elle n'a pas encore franchi la surface de jeu ou sa ligne de fond, et qu'elle n'a pas touché son camp depuis qu'elle a été frappée en dernier par son adversaire.
- *Le serveur* est le joueur qui le premier doit frapper la balle dans un échange.
- *Le receveur* est le joueur qui doit frapper la balle le second dans un échange.
- *L'arbitre* est la personne désignée pour diriger une rencontre.
- *Pour toute chose que porte ou tient un joueur*, on entend toute chose qu'il portait ou tenait au début de l'échange.
- *La balle est considérée comme franchissant ou contournant le filet (ou ses accessoires)* si elle passe au-dessous, à l'extérieur de la partie du filet ou de ses accessoires qui se trouvent en dehors de la table ou si, lors d'un renvoi, elle est frappée après avoir fait un rebond en arrière par-dessus le filet.
- *La ligne de fond est considérée comme s'étendant à l'infini* à partir de ses prolongements latéraux.

II. 1 La table

La partie supérieure de la table appelée «surface de jeu» est un rectangle qui mesure 2,74 m de long et 1,525 de large. Elle se trouve dans un plan horizontal situé à 76 cm au-dessus du sol. La surface de jeu comprend les arêtes supérieures de la table. Les rebords se trouvant en-dessous de celles-ci en sont exclus.

Cette surface peut être faite de n'importe quelle matière, et doit permettre un rebond uniforme d'environ 23 cm lorsque, d'une hauteur de 30 cm on laisse tomber sur elle une balle réglementaire.

Sa couleur doit être uniformément sombre et mate tout en comportant une «ligne de côté» blanche large de 2 cm, le long de chacun des bords de 2,74 m et une «ligne de fond» blanche large de 2 cm le long de chacun des bords de 1,525 m.

La surface de jeu est divisée en deux «camps» égaux par un filet vertical parallèle aux lignes de fond et doit être continu sur la surface totale de chaque camp.

Pour les doubles, chaque camp est divisé en deux «demi-camps» égaux par une «ligne centrale» blanche large de 3 mm, parallèle aux lignes de côté, la ligne centrale est considérée comme faisant partie de chaque demi-camp droit.

II. 2 Le filet et ses accessoires

Par «filet et ses accessoires», il faut comprendre le filet proprement dit, sa suspension et les poteaux de suspension, y compris les attaches qui le fixent à la table.

Le filet est suspendu par une cordelette attachée à chacune de ses extrémités à un poteau vertical de 15,25 cm de hauteur ; les extrémités extérieures du poteau étant à 15,25 cm à l'extérieur de la ligne de côté.

Le bord supérieur du filet doit être sur toute la longueur à 15,25 cm au-dessus de la surface de jeu.

Le bas du filet doit être sur toute sa longueur aussi près que possible de la surface de jeu et les extrémités latérales du filet doivent être aussi près que possible des poteaux auxquels le filet est suspendu. Schéma table de tennis de table (Cf document)

II. 3 La raquette

La raquette peut être de n'importe quel poids, forme ou dimension, mais la palette doit être plate et rigide.

Au moins 85 % de l'épaisseur totale de la palette doit être en bois naturel ; une couche de matière adhésive à l'intérieur de la palette peut être renforcée par une matière fibreuse telle que la fibre de carbone, la fibre de verre ou de papier comprimé, mais elle ne peut pas dépasser 7,5 % de l'épaisseur totale avec un maximum de 0,35 mm.

Une face de la palette utilisée pour frapper la balle doit être recouverte soit de caoutchouc ordinaire à picots avec

les picots vers l'extérieur ayant une épaisseur totale, matière adhésive comprise, ne dépassant pas 2 mm, soit de caoutchouc sandwich avec les picots vers l'intérieur ou vers l'extérieur ayant une épaisseur totale, matière adhésive comprise, ne dépassant pas 4 mm.

Par «caoutchouc ordinaire à picots», on entend une couche unique de caoutchouc non cellulaire, naturel ou synthétique, ayant des picots répartis uniformément sur sa surface avec une densité d'au moins 10 et d'au plus 50 picots au cm².

Par «caoutchouc sandwich», on entend une couche unique de caoutchouc non cellulaire recouverte d'une certaine couche unique extérieure de caoutchouc ordinaire à picots, l'épaisseur du caoutchouc à picots ne dépassant pas 2 mm.

Le revêtement doit s'étendre jusqu'aux bords de la raquette, sans les dépasser, mais la partie la plus proche du manche et tenue par les doigts peut être laissée à nu ou être recouverte d'une matière quelconque.

La palette ainsi que toute couche à l'intérieur de la palette et toute couche de revêtement ou de matière adhésive doivent être d'un seul tenant et d'une épaisseur constante.

La surface de revêtement d'une face de la palette ainsi qu'une face de la palette laissée non recouverte doit être

mate, une face étant rouge vif et l'autre noire ; toute garniture de la tranche de la palette doit être mate et aucune partie de cette garniture ne peut être blanche.

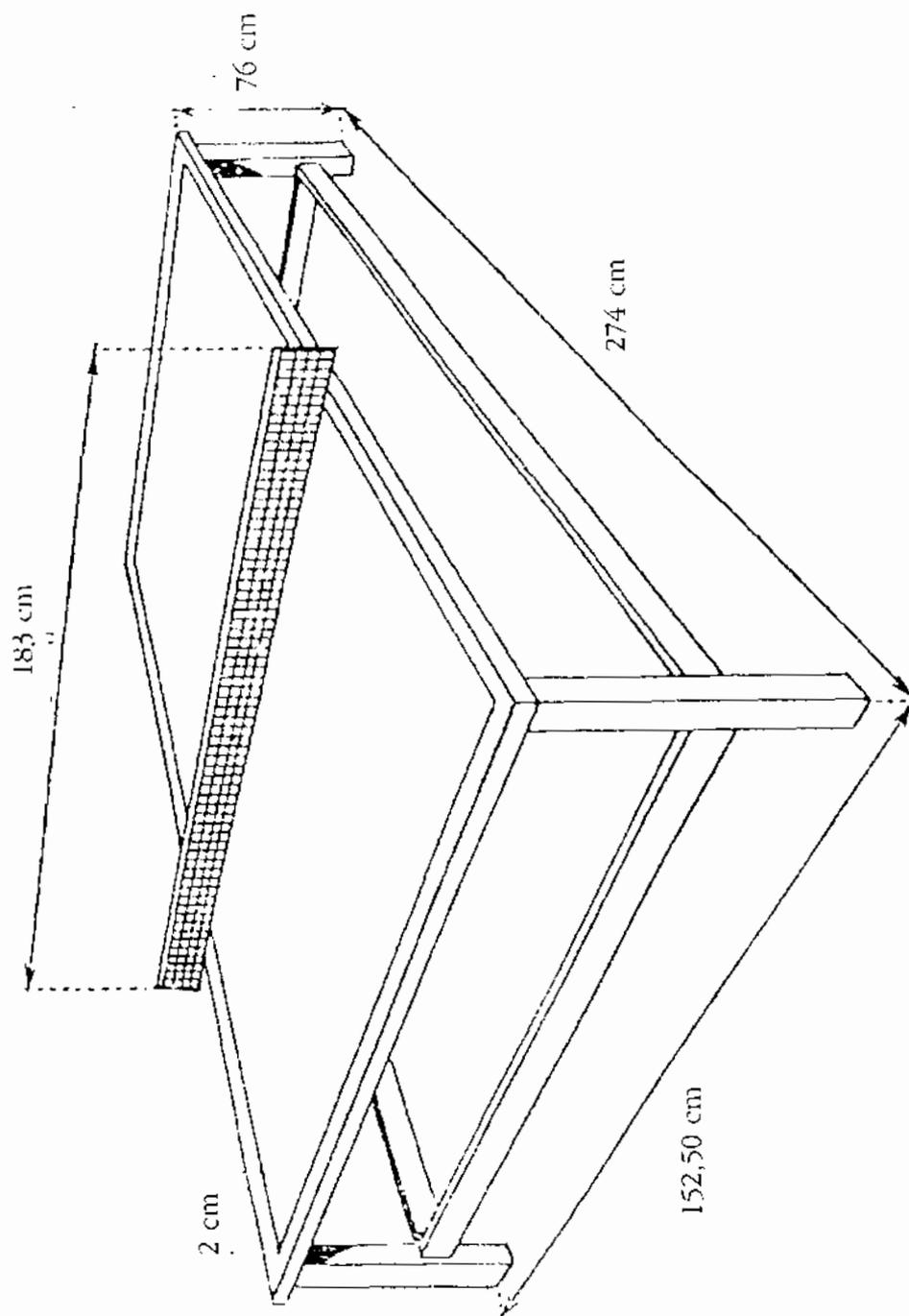
De légères altérations de la continuité de la surface ou de l'uniformité de la couleur dues à un dommage accidentel, à l'usure ou au vieillissement peuvent être tolérées, pour autant qu'elles ne modifient pas de manière significative les caractéristiques de la surface.

Au début, d'une partie et chaque fois qu'il change de raquette au cours d'une partie, le joueur doit montrer à son adversaire et à l'arbitre la raquette qu'il va utiliser et il doit leur permettre de l'examiner.

II. 4 La balle

La balle est sphérique et son diamètre est de 38 mm. Elle pèse 2,5 grammes, et doit être faite de celluloïde ou d'une matière plastique analogue. Devant être mate, sa couleur est soit blanche, jaune ou orange.

SCHEMA D'UNE TABLE DE TENNIS DE TABLE



CHAPITRE III

METHODOLOGIE DE L'ENQUETE

III METHODOLOGIE

Elle est essentiellement basée sur une enquête qui a eu pour cadre :

- La Fédération sénégalaise de tennis de table (FSTT) ;
- Les clubs de tennis de table de la ville de Dakar ;
- La compétition inter-clubs organisée en janvier 1997 au collège Saint Michel ;
- Les lycées Blaise Diagne, Seydou Nourou Tall, Lamine Guèye, John F. Kennedy et Galandou Diouf ;
- L'Institut national supérieur de l'éducation populaire et du sport (INSEPS) de Dakar.

III. 1. La population de l'enquête et les instruments de collecte des données.

III.1.1 Les sujets.

Ils sont au nombre de 112. Cette population comprend :

- des dirigeants du Comité national provisoire (CNP) du tennis de table qui ont tous eu à pratiquer ce sport et occupent présentement les différents postes administratifs du CNP. Ils participent aussi au fonctionnement des clubs soit comme entraîneurs soit animateurs.

- Des pratiquants titulaires de licences du CNP et évoluant dans des clubs de tennis de table. Parmi eux, il y a des élèves, des étudiants, des travailleurs et des sans-emplois, participant régulièrement aux différentes compétitions organisées par le CNP.

- Des professeurs d'éducation physique et sportive (P.E.P.S) en service dans les établissements scolaires cités plus haut.

- Des étudiants de l'INSEPS de Dakar choisis de la première à la cinquième année. Seize d'entre eux ont déjà suivi avec succès un stage de formation, d'animateurs et de moniteurs de tennis de table.

III. 1.2 Les instruments de collecte de données

Nous avons utilisé l'entrevue (avec des questions ouvertes) et le questionnaire fermé (cf annexe). Une radio cassette nous a permis d'enregistrer l'entrevue au cours de laquelle nous avons interrogé quelques sujets appartenant à chaque catégorie de répondants.

III. 2 La collecte des données

A l'entrevue, nous n'avons rencontré aucune réticence de la part des sujets que nous avons abordés pour recueillir les données utiles à notre étude. Dans leur ensemble, les questions (ouvertes) ont été comprises. Suite à cette première phase de notre enquête, nous avons retranscrit sur papier toutes ces questions ainsi que leurs réponses. Les questions posées à cette occasion sont ouvertes. Les réponses identiques (au point de vue du fond) au niveau de chaque question ont été regroupées sous forme d'item formant un ensemble de réponses susceptibles d'être données par les différentes catégories de notre population



d'étude. La totalité des questions et leurs réponses constituent notre questionnaire fermé.

Pour administrer celui-ci, nous avons d'emblée écarté tous les sujets qui ont été contactés lors de l'entrevue. Ils ne faisaient pas partie de nos 112 sujets retenus pour la deuxième phase de notre étude.

Au besoin, des explications ont été données à des répondants pour une meilleure compréhension de certaines questions.

En dehors des questions où il faut répondre par oui, non ou indiquer un niveau d'appréciation, nous avons demandé aux sujets de numéroter leurs réponses possibles par ordre d'importance décroissante en commençant par le chiffre 1.

III. 3 Les limites de notre étude

Pour la collecte des données, nous avons souhaité toucher le maximum de sujets possible. Ce qui, sans doute, aurait pu nous permettre d'interroger la population analphabète par l'intermédiaire de la méthode de l'entrevue et rendrait ainsi plus représentatif le nombre de notre population d'étude par rapport à l'ensemble de la population cible. Mais compte tenu des moyens financiers et du temps dont nous disposions, nous nous sommes limités essentiellement au contour du monde sportif intéressé par le tennis de table, en particulier des dirigeants du CNP, des joueurs, des enseignants d'EPS et des

étudiants de l'INSEPS de Dakar.

Par ailleurs, nous avons rencontré des difficultés pour la réalisation de l'enquête, difficultés liées au type d'enquête par questionnaire. Les personnes qui ont répondu, ont souvent été imprécises dans la formulation de leurs idées, et beaucoup d'entre elles mettaient du temps à faire ce travail. D'où un retard souvent ressenti dans l'exploitation de notre agenda initial de travail. C'est ainsi que nous avons tardivement récupéré 112 questionnaires sur les 150 qui ont été distribués. Une autre difficulté est liée à la rareté de documents portant sur le tennis de table au Sénégal pour ne pas dire l'inexistence. En effet la recherche que nous avons effectuée dans ce domaine à plusieurs endroits (comme le CNP) la bibliothèque de l'INSEPS, la bibliothèque universitaire, le centre culturel français et l'AUPELF s'est avérée vaine.

III. 4 Traitement des données

Pour traiter les données de notre étude et aboutir aux résultats auxquels nous parvenons, nous avons procédé par une distribution de points à chaque question en fonction du nombre de réponses (n) par question, c'est ainsi que la réponse jugée la plus importante, c'est-à-dire celle qui est numérotée par le chiffre 1 comptera pour n points. La deuxième réponse comptera pour n-1 points et la réponse jugée la moins importante comptera pour 1 point c'est-à-dire n-(n-1).

Pour avoir le total partiel de points par réponse possible et par catégorie de répondants, nous avons, selon leur ordre d'importance décroissante, multiplié le nombre de choix enregistrés au niveau de chaque réponse par n , $n-1$, ainsi de suite jusqu'à $n-(n-1)$. Le total général de ces points est représenté par la sommation de tous les totaux partiels obtenus au même niveau.

Nous avons constaté qu'il n'y a pas eu de réponses à la rubrique autres à préciser excepté à la question n° V.

CHAPITRE IV

PRESENTATION, ANALYSES ET DISCUSSIONS DES RESULTATS

IV : PRESENTATION, ANALYSES ET DISCUSSIONS DES RESULTATS

**Les résultats de notre étude sont présentés
comme suit :**

Les réponses relatives aux questions 1 et 2 faisant référence à l'identification (âge et sexe) et effectifs de nos répondants sont présentés au tableau I.

Le tableau II présente les réponses à la question n° 3 Avez-vous déjà pratiqués le tennis de table.

Les réponses à la question n° 4 : Aimez-vous le tennis de table ? par nos répondants sont présentées au tableau III.

Le tableau IV présente par ordre de représentativité décroissante les disciplines sportives que nos répondants préfèrent au tennis de table.

Au tableau V figurent les obstacles liés au développement du tennis de table, ils sont classés par ordre d'importance décroissante.

Les avantages que présente le tennis de table pour devenir un sport populaire (question n° 7 selon nos répondants se trouvent consignés au tableau VI.

Enfin les réponses à la question n° 8 relatives aux types de mesures pertinentes à prendre pour la relance du tennis de table sont indiquées au tableau VII.

TABLEAU N° I
IDENTIFICATION ET EFFECTIFS
DES REpondANTS SELON LE SEXE ET L'AGE

REpondANTS	SEXE		AGE	TOTAL
	M	F		
Dirigeants du C.N.P	5	1	38 ans - 55 ans	6
PRATIQUANTS LICENCIÉS				
Séniors	7	3	17 ans - 38 ans	36
Juniors	11	7		
Cadets	4	4		
Professeurs EPS	16	4	30 ans - 45 ans	20
Etudiants INSEPS	45	5	22 ans - 29 ans	50
TOTAL	88	24	—	112

Notre échantillon d'étude compte 112 sujets ; il est composé des deux sexes masculin (M) et féminin (F). les professeurs d'EPS et les étudiants de l'INSEPS en constituent la majorité. Nous notons une faible représentation (-25%) des femmes. Celle-ci pourrait s'expliquer par le fait que l'on trouve généralement peu de femmes dans la structure dirigeante du tennis de table, à l'INSEPS et d'une manière générale dans le corps des enseignants d'EPS.

L'étendue d'âge de cet échantillon est de 55-17 ; c'est à dire 38. Ceci nous fait remarquer que pour jouer au tennis de table, il ne s'agit pas seulement d'être jeune, car jusqu'à 38 ans et plus, il est possible de participer activement aux différentes compétitions organisées par la Fédération Sénégalaise de tennis de table.

Ceci est un avantage pour ce sport par rapport aux autres comme le football et le basketball qui demandent plus d'efforts physiques en compétition. Nous constatons également qu'il y a un manque, voire une absence totale de jeunes dans l'instance dirigeante. Pour preuve, on ne trouve pas de sujet de moins de 38 ans dans cette instance. Une telle situation pourrait être due à plusieurs facteurs bloquants que notre étude tentera subséquemment d'identifier.

TABLEAU N° II REPONSES A LA QUESTION N° 3 :
Avez-vous déjà pratiqué le tennis de table ?

REONDANTS REPOSES	PROFESSEURS EPS		ETUDIANTS INSEPS		PRATIQUANTS DE TENNIS DE TABLE		DIRIGEANTS DU CNP		TOTAL	
	n*	%	n	%	n	%	n	%	n	%
OUI	12	60	14	28	36	100	6	100	68	60,72
NON	8	40	36	72	0	0	0	0	44	39,28
TOTAL	20	100	50	100	36	100	6	100	112	100

*Nombre de répondants

% Pourcentage des répondants

TABLEAU III REPONSES A LA QUESTION N° 4 :
Aimez-vous le tennis de table ?

REONDANTS REPOSES	PROFESSEURS EPS		ETUDIANTS INSEPS		PRATIQUANTS DE TENNIS DE TABLE		DIRIGEANTS DU CNP		TOTAL	
	n*	%	n	%	n	%	n	%	n	%
OUI	13	65	28	56	34	94,50	6	100	81	72,32
NON	2	10	2	4	0	0	0	0	4	3,58
UN PEU	5	25	20	40	2	5,50	0	0	27	24,10
TOTAL	20	100	50	100	36	100	6	100	112	100

Les trois cinquièmes (60 %) des professeurs d'E.P.S déclarent avoir déjà pratiqué le tennis de table (cf. Tableau n° II), alors que les étudiants de l'INSEPS, dans leur majorité (72 %, soit les cinq septièmes de leur effectif) affirment le contraire. Cependant, la plupart de ces derniers (56 + 40 = 96 %), comme pour les professeurs d'E.P.S (65 + 25 = 90 %) ont plus ou moins de penchant pour la discipline (cf. Tableau n° III). Ceci augure les chances que celle-ci possède pour se faire connaître davantage, d'être pratiquée et aimée en milieux scolaire et universitaire.

En d'autres mots, ces enseignants et étudiants constituent des ressources humaines dont le tennis de table pourrait difficilement se passer pour se développer.

Il est de toute évidence que les pratiquants, ont tous unanimement, à dire qu'ils aiment leur discipline, ont tous eu un vécu antérieur au niveau de celle-ci (Tableau n° II). Il en est de même pour les dirigeants, alors que dans beaucoup d'autres domaines sportifs, il semblerait que les structures admiratives comptent très souvent en leur sein des hommes n'ayant jamais eu à s'adonner à la pratique de la (ou des) disciplines (s) pour lesquelles ils exercent des responsabilités.

**TABLEAU N° IV RECAPITULATION DES DISCIPLINES SPORTIVES PREFEREES AU TENNIS DE TABLE
(QUESTION N° 5)**

REONDANTS REPOSES	PROFESSEURS EPS		ETUDIANTS INSEPS		PRATIQUANTS DE TENNIS DE TABLE		DIRIGEANTS DU CNP		TOTAL	
	n*	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Le football	84	16,4	306	24,4	221	29,9	28	30,1	639	24,5
Le basket-ball	59	11,5	239	19	156	21,2	23	24,7	477	18,3
La lutte	98	19	142	11,3	111	15	2	2,2	353	13,6
L'athlétisme	79	15,4	191	15,2	47	6,4	17	18,3	334	12,8
Le volley-ball	85	16,5	153	12,2	75	10,2	12	12,9	325	12,5
Le handball	89	17,3	139	11	89	12	8	8,6	325	12,5
Le rugby	20	3,9	87	6,9	39	5,3	3	3,2	149	5,7
TOTAL	514	100	1257	100	738	100	93	100	2602	100

Nous remarquons que les disciplines sportives préférées au tennis de table sont, du point de vue sectoriel, diversement appréciées selon les catégories de répondants.

Au plan général, l'ordre de préférence des disciplines sportives au tennis de table est exprimé au niveau de la rubrique "total" du Tableau IV comme suit :

- le foot ball
- le basket ball
- la lutte
- l'athlétisme
- le volley ball
- le hand ball
- le rugby.

Ce tableau de préférence place le tennis de table dans une position peu enviable, plus surprenant encore la majorité des répondants parmi lesquels les dirigeants du C.N.P et même les joueurs le préfèrent à d'autres sports. Nous pensons que cette situation est liée d'une part à la nature de la discipline elle-même et d'autre part au fait que nos répondants préfèrent les disciplines sportives habituellement pratiquées soit à l'école, soit dans la vie quotidienne en raison de la forte médiatisation dont ils font objet.

Par ailleurs en plaçant le tennis de table derrière certaines disciplines sportives comme les arts martiaux (judo, karaté, boxe), la natation, la gymnastique ou le tennis citées dans la rubrique autre(s) de la question n° 5, certaines personnes interrogées remettent en cause la pertinence de l'argument selon lequel le tennis de table n'est pas de leur goût parce qu'il est trop individuel, car après tout, il n'est pas plus individuel que la boxe, le judo ou le tennis (sur gazon ou terre battue). C'est dire qu'il faut relativiser certains arguments défavorables au tennis de table et pour ce faire, l'on doit chercher ailleurs les véritables causes de sa marginalisation. Pour l'essentiel, celles-ci résident, à en croire à nos interlocuteurs, dans une conjonction de facteurs qui, pris ensemble ou par groupes, constituent une source majeure de blocages. Elles peuvent être surtout d'ordre informationnel, politique et matériel.

TABLEAU N° V RECAPITULATION DES REPONSES A LA QUESTION N° 6

REONDANTS REPONSES	PROFESSEURS EPS		ETUDIANTS INSEPS		PRATIQUANTS DE TENNIS DE TABLE		DIRIGEANTS DU CNP		TOTAL	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Mauvaise connaissance de la discipline par les Sénégalais	185	13,9	508	13,9	321	13,2	47	12	1061	13,6
Manque de moyens matériels et financiers	160	12	422	11,7	284	11,7	55	14	921	11,8
Les médias ne s'intéressent pas au tennis de table	107	8	343	9,5	266	10,9	45	11,6	761	9,8
Le tennis de table n'a pas le soutien des autorités politiques et sportives	130	9,8	317	8,7	262	10,8	41	10,6	750	9,6
Le tennis de table est victime de la concurrence des autres sports de masse	124	9,4	374	10,3	206	8,5	26	6,7	730	9,4
L'absence de tennis de table dans les programmes d'EPs dans les écoles	127	9,6	339	9,4	217	8,9	43	11	726	9,4
Le manque de sensibilisation (propagande) auprès de la masse sportive	126	9,5	340	9,4	222	9	29	7,5	717	9,2
Le manque d'engagement de ses adeptes pour son développement	89	6,7	260	7	143	5,9	33	8,5	525	6,8
Le tennis de table est un sport de luxe onéreux réservé à une catégoriesociale aisée	104	7,8	234	6,4	162	6,7	17	4,4	517	6,7
Le tennis de table est pratiqué seulement à Dakar	55	4,2	205	5,7	158	6,5	25	6,5	443	5,7
Il est difficile à pratiquer sur le plan technique	96	7,2	190	5,3	99	4	7	1,8	392	5
L'existence de querelles internes dans la gestion du tennis de table	26	1,9	101	2,8	92	3,8	21	5,4	240	3
TOTAL	1329	100	3633	100	2432	100	389	100	7783	100

L'ordre d'importance des obstacles qui joignent leurs efforts pour maintenir le tennis de table dans sa situation actuelle est également au plan sectoriel, différemment apprécié selon les catégories de répondants. Cependant celles-ci s'accordent pour dire que la mauvaise connaissance de la discipline par les Sénégalais et le manque de moyens matériels et financiers constituent les obstacles les plus importants.

Au plan global, cet ordre d'importance est indiqué au niveau de la rubrique «total» du Tableau V. D'une manière générale, une analyse groupée de certains facteurs montre que les obstacles d'ordre informationnel sont liés :

- à la mauvaise connaissance de la discipline par les Sénégalais ;
- au désintéressement des médias à la discipline conduisant ainsi à un manque de moyen de sensibilisation (propagande) de l'ensemble de la population sportive sénégalaise ;
- au fait que le tennis de table d'une part est considéré comme un sport de luxe, donc onéreux et réservé en conséquence à une catégorie sociale aisée, et, d'autres part, il est non seulement difficile à pratiquer au plan technique, mais que sa pratique se fait essentiellement à Dakar.

Ce niveau d'appréciation d'ordre informationnel en fait 50 % des opinions émises par l'ensemble de nos répondants.

Quant aux obstacles d'ordre politique et matériel, l'on peut dire qu'ils sont générés par :

- le manque de moyens matériel et financiers ;
- l'absence quasi totale de soutien de la part des autorités politiques et sportives de notre pays ;
- à l'absence du tennis de table dans les programmes d'E.P.S dans les écoles ; à l'existence de querelles internes dans la gestion du tennis de table et au manque d'engagement de ses adeptes pour son développement. Ceux-ci représentent 50 % des opinions recueillies.

Une telle analyse groupée des facteurs bloquants le développement du tennis de table est d'une importance capitale dans cette étude. Elle nous a permis en effet de tirer des enseignements assez édifiants pour faire la différence entre les facteurs qui sont bloquants en apparence et ceux qui le sont en réalité. Ce faisant, nous confirmons notre hypothèse de travail, à savoir que les obstacles au développement du tennis de table peuvent être d'ordre informationnel, politique et matériel.

TABLEAU VI RECAPITULATION DES REPONSES A LA QUESTION N° 7 :
Vous pensez que le tennis de table peut devenir un sport populaire parce que c'est une discipline qui :

REponses	PROFESSEURS EPS		ETUDIANTS INSEPS		PRATIQUANTS DE TENNIS DE TABLE		DIRIGEANTS DU CNP		TOTAL	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
développe le corps et l'esprit	117	12,8	361	14	284	17,5	34	12,9	796	14,9
commence à être pratiquée en Uassu	85	9,3	338	13,2	173	10,7	38	14,5	634	11,9
contribue à l'équilibre psychique de l'individu	115	12,6	286	11,2	185	11,4	39	14,9	625	11,7
tend à être utilisée dans le domaine des loisirs	132	14,5	306	12	154	9,5	11	4	603	11,3
semble intéresser des jeunes	96	10,5	217	8,5	164	10	28	10,7	505	9,4
commence à être pratiquée dans quelques quartiers	79	8,7	220	8,6	161	10	37	14	497	9,3
est un sport comme les autres qui sont habituellement pratiqués au Sénégal	83	9	259	10	118	7,3	14	5,4	474	8,5
contribue à la lutte contre le stress	100	11	213	8,3	121	7,5	18	6,9	452	8,5
ne demande pas beaucoup de matériels et d'équipements onéreux	63	6,9	195	7,5	149	9,2	16	6	423	7,9
bénéficiera bientôt d'une politique sportive qui va être développée par le Cnp	43	4,7	169	6,6	112	6,9	28	10,7	552	6,6
TOTAL	913	100	2564	100	1621	100	263	100	5361	100

Dans ce tableau, figurent les objectifs que l'on pourrait assigner à la pratique du tennis de table. Nous y trouvons également les raisons qui, combinées aux dits objectifs, peuvent contribuer à faire de cette discipline un sport national populaire. Parmi ces objectifs et raisons trois semblent avoir beaucoup d'importance pour la quasi totalité de nos catégories de répondants. Ils sont liés ;

- au développement du corps et de l'esprit,
- au fait que le tennis de table d'une part commence à être pratiqué en U.A.S.S.U (excepté pour les professeurs d'E.P.S), et, d'autre part, contribue à l'équilibre psychique de l'individu. Sur ce double plan, il est aisé de constater que les étudiants de l'INSEPS et les dirigeants du C.N.P comptent sur l'U.A.S.S.U pour populariser la discipline. Dans ce but, les enseignants d'E.P.S misent plus sur l'introduction de ladite discipline dans le domaine des loisirs. Ce que les pratiquants (9 %) et les dirigeants notamment (4 %) ne partagent pas du tout. Ces derniers, comme pour l'U.A.S.S.U, accordent beaucoup d'importance au fait que le tennis de table commence à être pratiqué dans quelques quartiers de Dakar. Dans les mêmes proportions (sauf au niveau des étudiants de l'INSEPS), nos répondants estiment que l'intérêt que commencent à avoir les jeunes pour le tennis de table peut constituer un prémisses de son développement.

Les quatre derniers objectifs et raisons pouvant conduire à augmenter de façon significative la masse des pratiquants sont diversement appréciés par les différentes composantes de notre échantillon d'étude. C'est ainsi que les étudiants de l'INSEPS accordent plus d'importance au fait que le tennis de table est un sport comme les autres habituellement pratiqués au Sénégal, tandis que les professeurs d'E.P.S estiment que c'est parce que la discipline en question contribue à lutter contre le stress qu'il peut devenir un sport populaire. Mais cette perspectives, les dirigeants du C.N.P et les pratiquants pensent respectivement à une mise en place imminente d'une politique sportive et au fait que la pratique, en réalité, ne demande pas beaucoup d'équipements et de matériel onéreux.

D'une manière générale, la rubrique "total" de la lecture verticale de notre tableau donne le classement par ordre d'importance décroissante de l'ensemble des objectifs et des raisons cités plus haut.

**TABLEAU N° VII RECAPITULATION DES REPONSES A LA QUESTION N° 8 :
Quels types de mesures pensez-vous pertinents pour relancer le tennis de table au Sénégal ?**

REONDANTS REPOSES	PROFESSEURS EPS		ETUDIANTS INSEPS		PRATIQUANTS DE TENNIS DE TABLE		DIRIGEANTS DU CNP		TOTAL	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Mettre suffisamment de matériels à la disposition des pratiquants	174	11,8	433	11,9	288	12	51	12,8	946	12
Procéder à une large sensibilisation médiatique de la population	158	10,8	339	9,4	336	14	41	10,4	874	11
Intégrer le tennis de table dans le programme d'Eps au niveau des écoles	161	10,9	402	11	267	11,2	35	8,8	865	10,9
Organiser régulièrement des tournois dans les quartiers populaires	145	9,9	377	10,4	261	10,9	31	7,8	814	10,3
Organiser des stages de formation de moniteurs et de spécialistes de la discipline	145	9,9	396	10,9	182	7,6	34	8,5	757	9,6
Donner le temps au Cnp de pouvoir mettre en application son programme de politique générale de développement du tennis de table	133	9	299	8,4	172	7	58	14,6	662	8,4
Impliquer le gouvernement dans la politique de relance du tennis de table	97	6,6	322	8,9	208	8,7	17	4,3	664	8,2
Introduire l'enseignement du tennis de table dans le programme de formation à l'Inseps	128	8,7	279	7,8	165	6,8	30	7,6	602	7,6
Créer des centres (école de sport) de tennis dans les quartiers pour initier les jeunes	123	8,4	296	8	130	5,5	30	7,6	579	7,4
Intégrer le tennis de table dans le mouvement navétane	77	5,3	189	5,2	153	6,4	27	6,8	446	5,7
Intéresser les mécèneau tennis de table	62	4,2	171	4,7	130	5,5	27	6,8	390	4,9
Organiser des stages de perfectionnement à l'étranger	66	4,5	126	3,4	105	4,4	16	4	313	4
TOTAL	1469	100	3629	100	2397	100	397	100	7892	100

Il s'agit en fait ici, de dégager quelques perspectives pour développer la pratique du tennis de table.

Au regard des résultats figurant dans ce tableau, l'on peut dire que les types de mesures préconisées pour relancer le tennis de table au Sénégal sont diversement appréciées selon nos catégories de répondants. Appréciation qui semble refléter les préoccupations de ces derniers dans leur domaines d'intervention.

Cependant, l'ensemble de nos répondants s'accorde pour dire que la mesure la plus pertinente et la plus urgente consiste à mettre suffisamment de matériels à la disposition des pratiquants.

Pour ces pratiquants, la mesure la plus importante consisterait à procéder à une large sensibilisation médiatique de la population sénégalaise. Vient ensuite la deuxième position la mesure précitée. Il en est de même pour les dirigeants qui préconisent avant toutes autres mesures ; de donner le temps au CNP de pouvoir mettre en application son programme de politique générale de développement du tennis de table. Pour les professeurs d'EPS et les étudiants de l'INSEPS, l'intégration du tennis de table dans le programme d'EPS au niveau des écoles est la deuxième mesure la plus importante à prendre. La mise en place d'une politique de sensibilisation médiatique de la population constitue la troisième mesure importante pour les professeurs d'EPS et les dirigeants du CNP. Celle-ci est envisagée sous l'angle d'organisation de stages de formation par les étudiants de l'INSEPS ; et d'intégration du tennis de table dans le programme d'EPS au niveau des écoles pour les pratiquants.

Au plan général, cet ordre de mesures est présenté au niveau de la rubrique TOTAL du tableau VII.

Cependant eu égard à l'analyse faite au niveau de la question n°6 tableau V, l'on peut dire que l'ordre de priorité de solutions indiquées par notre échantillon d'étude rend assez aisé l'identification des actions à entreprendre, mais qu'il reste toujours aussi difficile de cerner les domaines prioritaires dans lesquels il faut intervenir dans le cadre d'un programme à moyen ou long terme. Pour les besoins d'un tel programme, l'analyse groupée des résultats du tableau VII met en exergue les solutions d'ordre informationnel et organisationnel (ensuite celles d'ordre politique et matériel).

CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS

CONCLUSION

Le but de cette recherche, était, d'une part, d'identifier les difficultés que rencontre le tennis de table au Sénégal et, d'autre part, de dégager les perspectives pour son développement. En faisant allusion à ces difficultés, nous avons émis l'hypothèse selon laquelle les facteurs d'ordre informationnel, politique et matériel constituent des obstacles au développement du tennis de table.

Pour atteindre cet objectif et vérifier notre hypothèse, nous avons adopté une méthodologie essentiellement basée sur une enquête. L'outil de cette enquête était un questionnaire administré aux différentes catégories de notre échantillon d'étude comprenant des dirigeants du C.N.P du tennis de table, des pratiquants, des enseignants d'E.P.S et des étudiants de l'INSEPS.

Notre étude a connu cependant certaines limites dont le manque de références bibliographiques que l'on rencontre dans notre domaine d'étude.

Les résultats auxquels nous sommes parvenus révèlent que le tennis de table a peu d'adeptes. Cela, semble-t-il, est lié à de nombreux obstacles que nous avons tentés de répertorier en trois facteurs principaux que sont l'information la politique et le matériel logistique. Ceci confirme notre hypothèse de départ.

Par ailleurs, les réponses que nous avons enregistrées nous ont permis de dégager un certain nombre de

perspectives relatives aux facteurs cités plus haut. Il s'agirait essentiellement :

- pour les autorités politiques et administratives compétentes, de mettre à la disposition du tennis de table le minimum d'équipement et de matériel sportifs requis pour une pratique de masse.

- pour les dirigeants du C.N.P, de multiplier les stages de formation pour assurer un encadrement de proximité dans les écoles et les quartiers afin de vulgariser la pratique de la discipline en question.

- de créer, suite à une concertation entre les dirigeants du C.N.P et des responsables de la presse, des conditions pratiques pour faire découvrir le tennis de table à la majorité des Sénégalais qui le connaissent très peu. De même, nous avons émis quelques propositions dont l'objectif est de renforcer les perspectives que voilà.

Puisse ce travail contribuer au développement de l'Education ^{sportive} physique en général et du tennis de table en particulier.

PROPOSITIONS

Les propositions que nous formulons ont pour but de contribuer à raffiner les différentes solutions qui ont déjà été tentées ou qui vont l'être pour développer le tennis de table au Sénégal. Sans être exhaustives, elles sont centrées sur les principaux domaines dans lesquels notre travail

nous a permis d'identifier les obstacles majeurs qui gênent encore le développement de la discipline, et qui sont liées aux questions d'organisation, de communication, de ressources humaines et de matériel.

Pour améliorer l'organisation, il nous paraît fondamental de partir dans une direction et avec une démarche qui ne soit pas sous forme de directives venant toujours de la Fédération ou du CNP vers la base (Comité Régional Provisoire (CRP), clubs et amateurs).

Il faut ainsi, établir un échange profond et régulier d'idées entre les structures administratives et tous les acteurs potentiellement ou réellement mobilisables autour du mode d'organisation, de fonctionnement et de redéploiement. A l'issue de cette large concertation, un programme peut être élaboré et lequel prendra en compte l'ensemble des contributions, et sera adopté comme un programme général de développement du tennis de table au Sénégal. Ainsi mis en place un tel programme serait susceptible de survivre à toutes les équipes dirigeantes et servirait dans le cours, moyen et long terme. Il pourrait ainsi permettre de rompre avec la méthode volontariste au nom de laquelle c'est la personne morale ou le dirigeant le plus expérimenté qui conçoit, élabore et soumet, pour application son programme au reste du monde du tennis de table.

Une fois le programme consensuel élaboré, la mise en place des structures de base peut commencer en s'inspirant des recommandations que le programme national ne manquera pas de faire. Pour installer ses structures, une innovation intéressante peut consister d'abord à cibler les zones et les catégories sociales les moins impliquées dans les anciennes activités de la FSTT et ensuite à battre le rappel des troupes pour remobiliser tous les sénégalais qui se sont, d'une manière ou d'une autre, intéressés au tennis de table.

Cette formule peut aider à renouveler le personnel du tennis de table et à renforcer son assise populaire à travers l'étendue du territoire. C'est dire qu'il faut essayer de ne pas toujours vouloir commencer par Dakar ou par Thiès où les différentes expériences ont déjà mises en oeuvre avec des succès si minces. En décentralisant les actions de mobilisations, on tiendrait aussi à atteindre le plus massivement possible les jeunes de 8 à 20 ans qui sont susceptibles d'adopter n'importe quelle discipline sportive parce qu'à leur âge, le choix n'est ni irrévocable ni fermé. Tout dépendra de l'intérêt qu'ils découvriront pour le tennis de table c'est-à-dire, la manière dont les promoteurs et organisateurs présenteront ce sport. C'est là qu'intervient justement la dimension communicationnelle nécessaire au développement de cette discipline.

La stratégie de communication du CNP est pour l'instant centrée sur la médiatisation des manifestations sportives et la mise en circulation d'un bulletin trimestriel d'information et de documentation. Compte tenu des difficultés matérielles et d'accès aux médias, compte tenu des limites traditionnelles liées à une large diffusion de ce genre de bulletin dont le contenu est très consistant, il faut penser à une forme de dialogue direct avec les groupes ciblés. Ces occasions, qui n'ont pas toujours besoin de couvertures médiatiques mettront l'accent sur les avantages psychologiques, intellectuels et psychiques du tennis de table et permettront de recueillir des avis objectifs de personnes ou groupes de personnes éloignés des structures de décisions officielles.

De telles occasions permettraient ainsi en même temps repérer toutes les volontés disponibles et tous les talents réels ou supposés susceptibles de grossir utilement les rangs des adeptes du tennis de table. Bien évidemment, il ne s'agit pas d'aller partout et tout de suite mais de coopter un échantillon de «localités test» qui seront suffisamment informées avant le début des activités et qui seront évaluées en fonction des résultats des tests.

Cette première phase de mobilisation nationale peut se faire autour de thèmes suivants:

- «Le tennis de table et la construction de la personnalité morale et physique de l'enfant» ou

- « Le tennis de table au secours des grands hommes qui travaillent à temps plein»

- « le tennis de table : l'apprentissage de la concentration et de la maîtrise de son corps». etc.

C'est après les phases tests (à clôturer sous la couverture médiatique) que les phases nationales (tous les deux ans) pourraient être organisées avec des moyens assez importants que l'on peut espérer trouver chez les mécènes.

A propos des obstacles d'ordre humain , et à la lumière des résultats de notre enquête, deux principaux constats se sont dégagés:

Il s'agit d'une part de l'absence d'une ambiance sereine et consensuelle au sein des structures administratives nationales du tennis de table, et d'autre part du déficit en personnel d'encadrement technique bien formé.

Concernant le premier obstacle, la solution que nous proposons part du principe que seules les personnes proches de ces structures en font véritablement un obstacle. Parce qu'ils le vivent ou en sont informés par les acteurs de ce climat conflictuel. Dans tous les cas, le problème est d'abord à une structure regroupant des hommes de bonnes volontés, et poursuivant pour l'essentiel les mêmes objectifs.

Dans cette direction, des conflits peuvent surgir, mais ne

sont jamais arrivés à remettre en cause l'existence de la structure ou sa mission. Au cas échéant, les instances d'évaluation (Assemblée générale, journées d'étude, réunion de commission) ou les moyens de responsabilisation (élection démocratique, nomination) doivent fonctionner pour régler le problème. Il reste que dans ces situations, la capacité de dépassement des responsables de premiers rangs peut permettre l'installation d'un type de rapport serein et respectueux entre tous les membres de la structure.

Quant au deuxième obstacle, il est le plus souvent posé en termes de formation de cadres administratifs, de joueurs, d'entraîneurs et de moniteurs.

Les solutions les plus fréquemment évoquées portent sur l'organisation de stages nationaux ou de séjours de formation à l'étranger. Dans ce registre, la politique à mener doit amener les dirigeants du C.N.P. et les responsables du sport à étudier les modalités pratiques pouvant permettre à encourager la spécialisation des étudiants de l'I.N.S.E.P.S. et du C.N.E.P.S. au tennis de table. Cela contribuerait à rendre plus populaire la discipline en la faisant intégrer dans les programmes déjà très chargés des écoles ou instituts nationaux de formation.

En tout état de cause, ce type de problème devrait bien susciter des solutions consensuelles dans le cadre du

programme national dont nous avons parlé plus haut. A ce stade nul doute que les questions matérielles vont occuper une place centrale dans la définition des voies et moyens d'une politique cohérente de formation.

Pour parler de nos propositions qui sont en rapport avec les obstacles d'ordre matériel, disons que traditionnellement; ceux-ci sont en liens étroits avec les questions d'argent. Or dans ce contexte, les structures nationales chargées de conduire la politique sportive au Sénégal rencontrent d'énormes difficultés; les subventions allouées par l'Etat s'avèrent nettement insuffisantes. Seul le sponsoring a permis à certaines disciplines de contourner en partie ces problèmes financiers, mais nonobstant cela, la situation est souvent précaire du fait que les rares mécènes de la place opèrent un choix très sélectif au niveau des disciplines à soutenir. Dans le cadre du tennis de table, cette piste est à emprunter sans relâche, mais il est impérieux de lancer une grande campagne de recensement, de récupération du matériel de tennis de table dispersé dans les cours de certaines écoles ou centres culturels. Cette sorte d'inventaire permet avant tout de savoir exactement la valeur de ce patrimoine logistique ainsi que sa répartition qui fournirait une idée des lieux où se pratiquait le tennis de table. Au total, une commission à créer chargée de la politique financière dans la Fédération pourrait bien se pencher sur la question.

Le programme national de développement du tennis de table dont nous avons parlé serait à élaborer autour de quatre (4) axes confiées à quatre (4) groupes, à savoir:

- **L'axe organisation**
- **L'axe communication**
- **L'axe formation et évaluation**
- **L'axe équipement et matériel.**

L'idée ici dégagée est perfectible et nous mène à la conclusion de notre étude.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1 - DIOKH. M.

«Le tennis de table au Sénégal : historique, évolution et stratégie d'expansion»

Monographie de fin de stage, promotion 1982-1984 ; section des Inspecteurs- Adjointes de la Jeunesse et des Sports CNEPS, THIES, 1984

**2- FEDERATION INTERNATIONALE DE TENNIS
DE TABLE REGLES 1997**

Traduction de André Damman, 1997

**3- FEDERATION SENEGALAISE DE TENNIS
DE TABLE,**

Bulletin d'information et de documentation. Vol 2, N° 1, 1995

**4- FEDERATION SENEGALAISE DE TENNIS
DE TABLE**

Bulletin d'information et de documentation. Vol 3, N°1, 1996

**5- FEDERATION SENEGALAISE DE TENNIS
DE TABLE**

Bulletin d'information et de documentation. Vol 4, N° 2, 1996

**6- FEDERATION SENEGALAISE DE TENNIS
DE TABLE**

Document de présentation

ANNEXE

*Ce questionnaire que j'ai l'honneur et le réconfort de vous soumettre entre dans le cadre d'un mémoire de maîtrise en sciences et techniques des activités physiques sur le thème : **Le tennis de table au Sénégal : problèmes et perspectives de développement.** Il est destiné à recueillir des informations qui seront exploitées à des fins exclusivement scientifiques.*

En vous garantissant un complet anonymat, nous vous remercions d'avance de votre collaboration.

1. Statut

- Joueur Amateur Encadreur de club, lequel ?.....
- Dirigeant et/ou membre du CNP
- Etudiant Elève Autre (s) à préciser.....

2. Profil

Age.....ans Sexe M F

Profession.....Localité.....

3. Avez-vous déjà pratiqué le Tennis de table ?

- Oui Non
- Si oui, où ? A l'école Si non, pourquoi.....
- A l'université
- Dans un club privé
- Au terrain de quartier
- Chez moi-même
- Au stade, lequel
- Ailleurs à préciser

4. Aimez-vous le tennis de table ?

- Oui Non Un peu
- Justifiez votre réponse.....
-
-
-
-
-
-

5. Quels types de sports préférez-vous au tennis de table ?

(Mettez des numéros par ordre de préférence en commençant par le chiffre 1)

- le football
 - le basketball
 - la lutte
 - le hand ball
 - le volley ball
 - le rugby
 - Autre (s) à préciser.....
-
-
-

6. Au niveau des cases ci-dessous indiquez par ordre d'importance (en commençant par 1) les obstacles les plus notoires au développement du tennis de table au Sénégal.

- Mauvaise connaissance de la discipline par les Sénégalais ;
 - Le tennis de table est un sport de luxe onéreux réservé à une catégorie sociale aisée ;
 - Il est difficile à pratiquer sur le plan technique ;
 - Manque de moyens matériels et financiers ;
 - Le tennis de table est victime de la concurrence des autres sports de masse ;
 - Les médias ne s'intéressent pas au tennis de table ;
 - Le tennis de table n'a pas le soutien des autorités politiques et sportives ;
 - Le manque d'engagement de ses adeptes pour son développement ;
 - L'existence de querelles internes dans la gestion du tennis de table ;
 - Le tennis de table est pratiqué seulement à Dakar ;
 - Le manque de sensibilisation (propagande) auprès de la masse sportive ;
 - L'absence du tennis de table dans les programmes d'enseignement de l'EPS dans les écoles ;
 - Autre (s) à préciser.....
-
-
-

7. Vous pensez que le tennis de table peut devenir un sport populaire au Sénégal , parce que c'est une discipline qui :

(Mettez des numéros par ordre de préférence en commençant par le chiffre 1)

- développer le corps et l'esprit ;
 - tend à être utilisée dans le domaine des loisirs ;
 - commence à être pratiquée dans quelques quartiers ;
 - semble intéresser les jeunes ;
 - commence à être pratiquée en UASSU ;
 - va bénéficier bientôt d'une politique sportive qui va être développée par le CNP ;
 - ne demande pas beaucoup de matériels et d'équipements onéreux ;
 - est un sport pas comme les autres (football, basketball, handball...) qui sont habituellement pratiqués au Sénégal ;
 - contribue à l'équilibre psychique de l'individu ;
 - contribue à la lutte contre le stress ;
 - Autre (s) à préciser.....
-

8. Quels types de mesures pensez-vous pertinentes pour relancer le tennis de table au Sénégal,

(Mettez des numéros par ordre de préférence en commençant par le chiffre 1)

- Donner le temps au CNP de pouvoir mettre en application son programme de politique générale de développement du tennis de table ;
 - Procéder à une large sensibilisation médiatique de la population ;
 - Mettre suffisamment de matériel à la disposition des pratiquants ;
 - Organiser régulièrement des tournois dans les quartiers populaires ;
 - Intégrer le tennis de table dans le programme d'EPS au niveau des écoles ;
 - Organiser des stages de formation de moniteurs et de spécialistes de la discipline ;
 - Impliquer le gouvernement dans la politique de relance du tennis de table ;
 - Introduire l'enseignement du tennis de table dans le programme de formation à l'INSEPS ;
 - Intéresser les mécènes au tennis de table ;
 - Créer des centres (écoles de sport) de tennis dans les quartiers pour initier les jeunes ;
 - Intégrer le tennis de table dans le mouvement navétane ;
 - Organiser des stages de perfectionnement à l'étranger ;
 - Autre (s) à préciser.....
-
-
-

18 DEC 1995 011330

MN/cd 25.8.95
REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

N° _____ /MJS/DEPAS/DAS/
BRPP

Dakar, le

ARRÊTE PORTANT CREATION D'UN COMITE
NATIONAL PROVISOIRE DU TENNIS DE TABLE.-

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,

- VU la Constitution notamment en ses articles 37 et 65 ;
- VU la loi n° 66-70 du 13 juillet 1966 portant Code des obligations civiles et commerciales, modifiée par la loi N° 68-08 du 26 mars 1968 ;
- VU le décret n° 60-299 du 1er septembre 1960 relatif aux activités des groupements sportifs ;
- VU le décret n° 72-1205 du 13 octobre 1972, fixant les attributions des directeurs techniques nationaux des fédérations sportives ;
- VU le décret n° 76-040 du 16 janvier 1976 fixant les obligations particulières auxquelles sont soumises les associations à but d'éducation populaire et sportive, ainsi que les associations à caractère culturel ;
- VU le décret n° 93-745 du 7 juin 1993 portant attribution du Ministre de la Jeunesse et des Sports ;
- VU le décret n° 95-312 du 15 mars 1995 portant nomination des Ministres ;
- VU le décret n° 95-315 du 16 mars 1995 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique, entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères ;
- VU l'arrêté n° 12 527 du 31 août 1966 portant délégation de pouvoirs aux fédérations sportives ;
- VU l'arrêté n° 12 528 du 31 août 1966 relatif aux équipes nationales des fédérations sportives ;
- VU l'arrêté n° 002778 du 23 mars 1993 portant création du Comité national de Gestion du Tennis de Table ;

- ARRÊTE PORTANT -

ARTICLE PREMIER. - IL est mis fin au mandat du Comité national de Gestion du Tennis de Table.

.../...

ARTICLE 2.- Il est créé un comité national provisoire chargé de promouvoir et de développer le Tennis de Table dans toutes ses formes et sur toute l'étendue du Territoire national.

ARTICLE 3.- Le Comité national provisoire chargé de promouvoir et de développer le Tennis de Table (CNPTT) a toutes les prérogatives des fédérations délégataires de pouvoirs du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

A ce titre, il a pour mission de :

- promouvoir le tennis de table dans tout le territoire national ;
- programmer et réaliser des actions de formation de cadres techniques et administratifs ;
- réaliser des actions d'animation de prospection, de détection et de formation de jeunes talents ;
- veiller à la protection des pratiquants ;
- organiser des compétitions à l'échelon régional et national ;
- concevoir et réaliser une politique de recherche de ressources additionnelles ;
- contribuer à la construction et la multiplication des surfaces de jeu.
- préparer les conditions de retour à une structure fédérale.

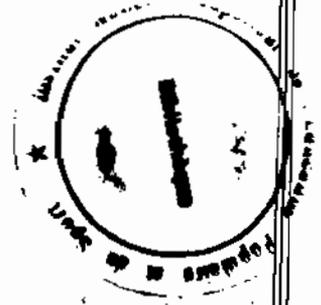
ARTICLE 4.- Le Comité national provisoire chargé de promouvoir et de développer le tennis de table est administré par un comité directeur composé d'un bureau, des présidents de commission, des membres ainsi que des présidents des comités régionaux.

BUREAU

- Président : Billy NOUNKOU
- Vice-Président : Ousmane NIANG
- Secrétaire général : Balla DRAME
- Secrétaire général adjoint : Moe Dior DIOP
- Trésorier général : Sérigne M'Baye GAYE
- Trésorier général adjoint : Joseph GUEYE dit Joé.

COMMISSION -

- Commission technique : Tidiane NAME
- Membres : Assadou DIOP, SAFOUANE Pindra.



.../...